



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Envoyé en préfecture le 09/09/2021
Reçu en préfecture le 09/09/2021
Affiché le **09 SEP 2021**
ID : 069-216902031-20210906-PV060920212-AR

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations

Lundi six septembre deux mille vingt et un, à vingt heures, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

15 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD

0 membre absent

0 procuration

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juillet 2021.
- Fait un point sur la crise sanitaire : le pass sanitaire est mis en place depuis le 09 août. Les associations utilisatrices des salles communales ont été informées de l'obligation du contrôle à effectuer auprès de leurs usagers. Il en est de même pour les soirées privées et la médiathèque. Le bar restaurant du village devrait rouvrir le 14 septembre.
- Valide la participation aux frais de chauffage pour l'utilisation de la salle « entrée du village » pour différentes activités. (délibération n° 40.2021)
- Fait le point sur la rentrée scolaire : 48 enfants sont présents cette année (28 maternelles/CP et 20 CE/CM). Marthe DROUET a été recrutée comme ATSEM avec un CDD de 1 an. Le protocole sanitaire reste inchangé à l'école et à la cantine, par contre si un cas positif au COVID-19 est déclaré, la classe concernée fermera 7 jours. Le matériel informatique acquis dans le cadre du plan de relance numérique, a été installé.
- Entend le bilan 2021-2022 de l'association de la cantine scolaire : 3802 repas ont été servis sur 138 jours de cantine, soit une moyenne de 27.6 repas par jour. Le prix de revient par repas est de 9.03 € soit 4.20 € à la charge des parents (46.52 %) et 4.83 € à la charge de la commune (53.48 %). Le montant à reverser à la commune pour la rentrée est fixé à 7 000 €. (délibération 41.2021)



- Fait le point sur les travaux et projets :
 - **Carrefour du camard**: les travaux nécessitent la mise en place de déviations qui occasionnent quelques difficultés de circulation. Les délais sont pour le moment tenus.
 - **Parking montée St Roch** : la convention avec le Département va être signée. (délibération 45.2021)
 - **Projet OPAC DU RHONE (propriété ex Thizy)** : une rencontre devrait avoir lieu en octobre prochain avec l'OPAC du Rhône et le cabinet d'architecture retenu.
 - **Projet aménagement terrain ex Crozier** : l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence « mon village 1 » a eu lieu le 31 juillet 2021, un délai de 2 mois doit être passé avant d'acter la cession des parcelles. Un géomètre a été contacté afin de procéder à la division des parcelles concernées (B 1207).
 - **Rénovation énergétique et dernier commerce** : le Département et la Région ont été relancés pour savoir quelles suites seront données aux diverses demandes de subventions déposées.
 - **Logement communal 5 montée St Roch** : un T3 a été libéré mi-août. Les agents du service technique ont effectué les travaux de rafraichissement (sols, peintures, évier...). Le conseil municipal valide un nouveau loyer de 300 € au lieu de 280.93 €. (délibération 42.2021)
 - **Local de la cure** : il a été libéré récemment. Son devenir sera discuté avec les membres de la paroisse.
 - **Voirie** : les travaux prévus ont été effectués.
 - **Projet MAM (Maison d'Assistants Maternels)** : plusieurs personnes ont contacté la mairie et seraient intéressées par le projet. Une visioconférence est organisée le 16 septembre prochain par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Une réunion aura lieu ensuite pour définir le projet de manière plus concrète.
- Entend que l'agent en poste au sein de la médiathèque va faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année et qu'un recrutement sera effectué. Une rencontre avec les bénévoles est fixée le 09 septembre.
- Valide le devis de la société Soleus d'un montant de 396 € pour les vérifications des installations sportives.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - **Conseil municipal enfants** : une prochaine dégustation de crêpes est prévue sur le marché vendredi 10 septembre 2021. Le totem pour la signalisation de l'école a été installé, une seconde ardoise pourrait être rajoutée pour une meilleure visibilité par la rue de la mairie. Le jardin bio a de nouveau été dégradé.
 - **Vie du village** : Le forum des associations du 04 septembre a été une réussite et devrait être renouvelé. Le « nettoyage du village » aura lieu le 18 septembre avec l'association du taekwondo, et un autre moment sera organisé en mars/avril avec toutes les associations communales. Les animations ponctuelles du marché sont difficiles à trouver...
 - **Environnement** : il est décidé l'achat de 2 composteurs collectifs (environ 70 € le composteur de 600 litres), reste à définir les endroits où ils seront installés. La récupération des sapins de Noël va s'organiser.
 - **Déchets – CCMDL** : les déchets ordures ménagères et assimilés devront être réduits d'ici à 2030.
- Est informé qu'un devis a été demandé à 2 entreprises de maçonnerie pour la rénovation du mur du cimetière.

- Valide les nouveaux statuts du SYDER. (délibération 43.2021) et du SRDC. (délibération 44.2021).
- Est informé de l'intervention des « brigades nature » les semaines 37 et 38 pour 8 journées.
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher (délibération 46.2021).
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h30 en mairie.

Document établi le 09 septembre 2021

Affiché le 09 septembre 2021

Le Maire,
Alexis BADOIL



Procès-verbal certifié exécutoire

Le

Le Maire, 09 SEP. 2021

Alexis BADOIL

